

le bulletin

Salat-Volp

NOS RIVIÈRES...
SOURCES DE VIE



Pour une gestion
responsable de nos rivières

N° 5

SEPTEMBRE 2023

[www.SALATVOLP.FR](http://www.salatvolp.fr)

- **INTERVIEW PARTENAIRE**
L'AGENCE DE L'EAU
ADOUR-GARONNE
- **ENTRETIEN DES RIVIÈRES:**
QUI FAIT QUOI ?





Édito

Mesdames, Messieurs,
chers collègues

J'ai le plaisir et l'honneur de revenir vers vous pour vous adresser le bulletin d'information n° 5 du Syndicat rivières Salat-Volp.

Notre syndicat se projette vers l'avenir en continuant à travailler sur la GEMAPI avec quatre dossiers essentiels et prioritaires en 2023:

- La Déclaration d'Intérêt Général (DIG) 2023-2027;
 - Le Plan Pluriannuel de Gestion (PPG) 2023-2027;
 - Le Plan d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) 2024-2030;
 - Le Schéma d'Aménagement de Gestion de l'Eau (SAGE) des bassins-versants des Pyrénées Ariégeoises.
- Nous travaillons aussi sur :
- La démarche EAU ARIÈGE;
 - Les Comités de Ressource en Eau (CRE) de l'Ariège et de la Haute-Garonne;
 - Le projet de territoire Garon'Amont.

La Déclaration d'Intérêt Général est indispensable pour nous permettre d'engager des financements publics sur des fonds privés que sont les berges de nos rivières.

Le Plan Pluriannuel de Gestion a été conçu pour prendre en compte les évolutions climatiques avec l'expérience acquise ces dernières années et en particulier l'année 2022 où nous avons connu les inondations de janvier suivi d'une longue période de sécheresse avec des niveaux d'eau très bas dans nos rivières.

Pendant 5 ans ce support de travail va nous guider dans nos diverses interventions (entretien des rivières, zones humides, etc.).

Le Plan d'Actions de Prévention des Inondations sur les bassins du Salat et du Volp qui fait suite au PAPI 2020-2023 : ce dossier nous servira avec les collectivités concernées par les inondations, à nous guider vers les interventions futures sur notre territoire y compris pour les deux digues en cours de classement Salau et Bonrepaux et une réflexion menée sur le remblai SNCF sur la Haute-Garonne.

Nous apporterons tout notre soutien aux communes pour les Plans Communaux de Sauvegarde (PCS). Nous aiderons les particuliers, les entreprises, les collectivités à se protéger contre les inondations en leur apportant nos conseils et pour le financement de leur projet.

Nous continuerons la formation de sensibilisation des écoles primaires CM1 et CM2 de notre territoire sur la conduite à tenir en cas d'inondation.

Tous ces dossiers font l'objet d'un travail de concertation avec les élus, les techniciens et les financeurs et sont validés par le Conseil syndical du SSV.

Je compte sur vous tous pour :
UNE GESTION RESPONSABLE.
Dans un souci de toujours avancer, c'est dans cet esprit que j'ai le plaisir de conduire le Syndicat rivières Salat-Volp vers l'avenir.

Daniel Artaud

Président du Syndicat rivières Salat Volp

GEMAPI



Une compétence

La Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI)

6 Interview partenaire

l'Agence de l'eau Adour-Garonne

7 Retour sur l'hydrologie de 2022, l'année de tous les excès

8

PAPI

Le Programme d'Actions de Prévention des Inondations, un programme pluriannuel de 33 actions

9 Zoom sur

Le diagnostic vulnérabilité



PPG

Le programme pluriannuel de gestion

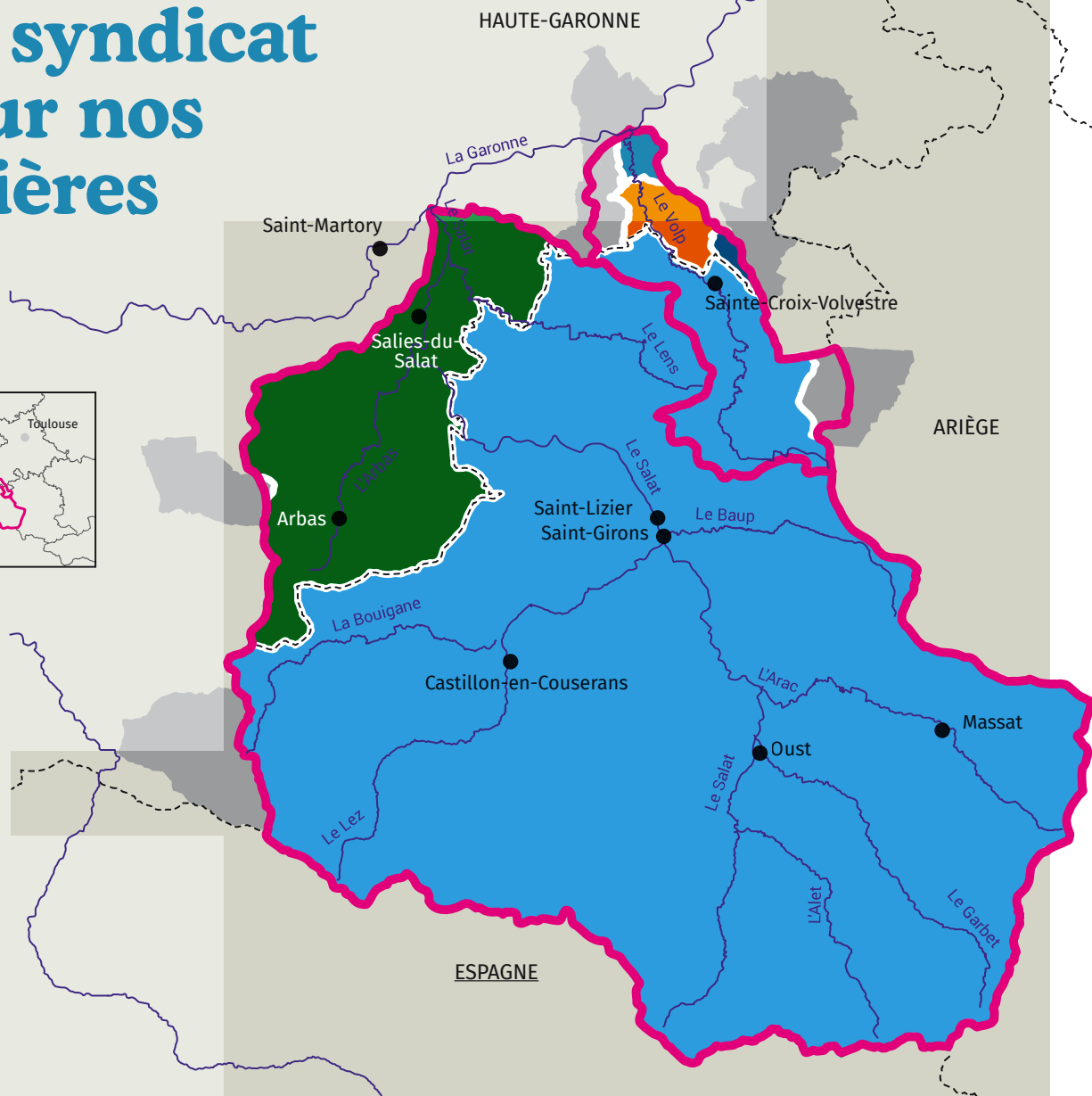
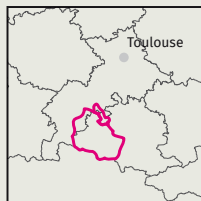
13 Zoom sur

Entretien des rivières
Qui fait quoi?

14

Le Syndicat rivières en actions
Informer et sensibiliser

Un syndicat pour nos rivières



Le Syndicat rivières Salat-Volp (SSV) est né officiellement en mars 2021 d'une précédente structure le SYCOSERP qui œuvre depuis les années 2000 pour l'entretien et la gestion des rivières. EPCI de type syndicat mixte il regroupe et fédère 4 communautés de communes réparties sur les deux départements de l'Ariège et de la Haute-Garonne : Couserans-Pyrénées (80 communes), Cagire Garonne Salat (29 communes), Cœur de Garonne (2 communes) et le Volvestre (3 communes).

- CC Couserans-Pyrénées (80 communes)
- CC Cagire Garonne Salat (29 communes)
- CC Cœur de Garonne (2 communes)
- CC du Volvestre (3 communes)
- Communes non adhérentes (7)
- Territoire SSV (contours bassins versants Salat et Volp)
- Communes principales
- Cours d'eau principaux
- Limites départementales

Travaux post-crue
du 10 janvier 2022.
Le Salat à Prat.



Une compétence La Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI)

La loi GEMAPI vise à renforcer la gestion des risques d'inondation et de submersion marine. Entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2018, elle a instauré une nouvelle compétence obligatoire pour les communautés de communes (et les métropoles), celle de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations. Cette compétence consiste à mettre en place une stratégie globale de gestion des milieux aquatiques, y compris les cours d'eau, les plans d'eau, les zones humides et les littoraux.

Le Syndicat rivières Salat-Volp (SSV), acteur incontournable de la GEMAPI

Les communautés de communes adhérentes au SSV lui ont d'emblée confié la mise en œuvre de la compétence GEMAPI, à savoir :

- l'aménagement des bassins-versants;
- l'entretien et la restauration des cours d'eau, lacs et plans d'eau;
- la défense contre les inondations;
- la protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Une compétence unique aux multiples champs d'action mise au service d'une mission d'intérêt général. La mise en œuvre de cette compétence est financée par une taxe spéciale d'équipement, appelée taxe GEMAPI, qui est prélevée sur les habitants des communautés de communes concernées.

Un vaste territoire aux enjeux complexes

Pour exercer ses missions, le Syndicat rivières intervient sur les bassins-versants du Salat et du Volp, situés pour grande partie dans le département de l'Ariège.

Plus précisément, il englobe un territoire couvrant 1570 km² pour le bassin du Salat et 137 km² pour le bassin du Volp, comprenant les communes situées dans les vallées du Salat et du Volp, ainsi que les communes des bassins-versants des affluents de ces deux rivières.

Le Volp (38 km) et le Salat (75 km), sont des affluents de la Garonne, qui se jette dans l'océan Atlantique. À ce titre le département de l'Ariège est communément appelé « le château d'eau » de la Haute-Garonne.

1570 km²

surface du bassin du Salat

137 km²

surface du bassin du Volp

Ces deux bassins-versants sont caractérisés par **une grande diversité de paysages, de climats et de milieux naturels, allant des hauts sommets des Pyrénées Ariégeoises aux plaines agricoles du piémont.** La ville de Saint-Girons constitue le point de convergence des bassins amont.

Ces espaces abritent également **une riche biodiversité**, avec de nombreuses espèces animales et végétales endémiques.

Un syndicat entouré de partenaires

Le Syndicat rivières Salat-Volp est chargé de la gestion des milieux aquatiques sur l'ensemble de ces bassins-versants, en travaillant en **étroite collaboration** avec les acteurs locaux, les collectivités territoriales et les usagers de l'eau. Ces missions ont pour objectif **la préservation des milieux naturels et de la biodiversité, tout en assurant la sécurité des populations** face aux risques d'inondation et en luttant contre les pollutions. À ce titre le syndicat rivières est l'interlocuteur d'un nombre important et varié d'acteurs du territoire : communes et intercommunalités mais aussi associations, institutionnels, etc. Son principal financeur pour les bassins-versants Salat-Volp est l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, établissement public de l'État.



Grenouille verte sur le Salat.

INTERVIEW

L'Agence de l'eau Adour-Garonne



Jean-Luc Scharffe
 Chef du service
 Garonne
 Adjoint au directeur de délégation

Pourriez-vous nous présenter l'Agence de l'eau Adour-Garonne ?

L'Agence de l'eau Adour-Garonne est un établissement public de l'État qui œuvre pour un partage solidaire et durable de la ressource en eau. À partir des redevances perçues sur les différents usages de l'eau (consommateurs, industriels, agriculteurs), **l'Agence de l'eau apporte son concours technique et son soutien financier aux acteurs des territoires pour améliorer la qualité de l'eau et sa disponibilité** afin de satisfaire les différents usages dans un contexte global de changement climatique et d'augmentation de population.

Les interventions de l'Agence s'inscrivent dans le cadre du SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau), document d'orientation de la politique de l'eau qui décline notamment les objectifs de la Directive-cadre européenne pour l'Eau.

L'Agence dispose d'un budget d'environ 250 M€ par an, qui permet d'accompagner les acteurs de l'eau dans les différents domaines de l'assainissement, de

l'eau potable, de l'agriculture, des milieux aquatiques et de la biodiversité, de l'industrie.

Le territoire d'intervention de l'Agence de l'eau Adour-Garonne correspond au découpage hydrographique des

rivières et fleuves du grand sud-ouest atlantique, c'est-à-dire les bassins-versants de l'Adour, de la Charente, de la Dordogne, du Tarn, de l'Aveyron, du Lot, de l'Ariège et de la Garonne, et donc le Salat.

C'est donc dans ces objectifs de rétablir et/ou de maintenir durablement la qualité de l'eau et des milieux aquatiques que l'Agence a logiquement établi un partenariat durable avec le SSV.

“ Le PPG
2023-2027

a permis de renforcer
notre partenariat
avec le SSV

Quel type de partenariat l'Agence entretient-elle avec le SSV ?

L'Agence accompagne financièrement et techniquement le SSV pour améliorer la qualité des milieux aquatiques sur les bassins-versants du Salat et du Volp sur ces différentes missions et investissements. Ainsi, chaque année l'Agence apporte environ 200 000 € au syndicat pour :

→ Réaliser des travaux d'amélioration des cours d'eau et de leurs abords directs : **entretien de la ripisylve, ralentissement des écoulements, ouverture de zones d'expansion de crues**, etc.

→ Améliorer la qualité des bassins-versants : **mise en défens des cours d'eau et de création de points d'abreuvement pour le bétail, entretien et restauration des zones humides**.

→ **Sensibiliser les acteurs et la population du territoire notamment pour économiser l'eau.**

Une interaction nécessaire pour faire face aux enjeux et apporter des réponses concrètes ?

L'élaboration du plan pluriannuel de gestion (PPG) 2023-2027 pour les 5 prochaines années a permis de renforcer notre partenariat avec le SSV qui a notamment intégré les enjeux de l'Agence :

→ En s'engageant davantage sur les zones humides grâce à la mobilisation d'un emploi sur cette thématique et en budgétant des travaux de restauration.

→ En accompagnant financièrement et en portant la maîtrise d'ouvrage groupée des travaux de lutte contre le piétinement du bétail dans les cours d'eau

→ En élaborant une stratégie de gestion sédimentaire et en définissant l'espace de mobilité du Salat pour ralentir les écoulements et favoriser le maintien et le développement des milieux aquatiques.

→ En intégrant les effets attendus du changement climatique.



Le Salat en crue à Saint-Girons, janvier 2022.



Le Salat en basses eaux à Saint-Girons juillet 2022.

Retour sur l'hydrologie de 2022

L'année de tous les excès

2022 a été marquée par des phénomènes extrêmes, avec des inondations au début de l'année et une sécheresse sévère.

Ces événements sont le reflet des variations météorologiques de plus en plus fréquentes et intenses.

UNE CRUE D'HIVER QUE L'ON OBSERVE 4 FOIS PAR SIÈCLE

Les inondations de début d'année ont été particulièrement dévastatrices, avec des crues importantes qui ont touché de nombreuses communes du Couserans. Cette crue de janvier 2022 restera une crue de référence qui a inondé des habitations principalement sur les communes de Saint-Girons et Prat-Bonrepaux. Elle a aussi touché quelques commerces du centre-ville de Saint-Girons. Le réseau routier a été plus

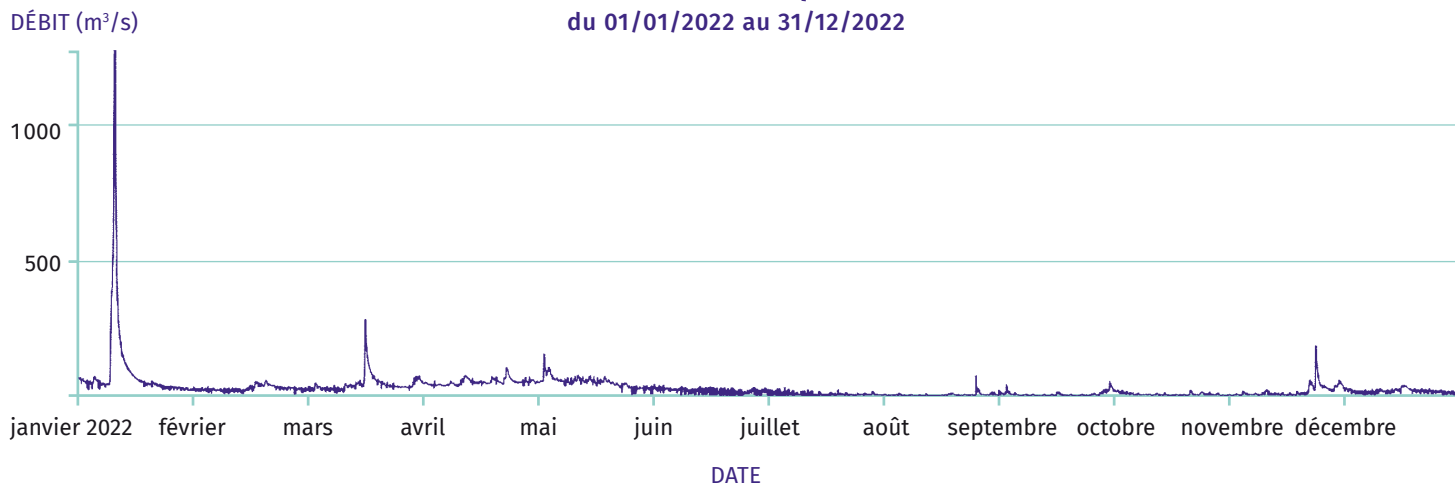
largement atteint et de nombreuses routes ont été coupées. Enfin, le lit du Salat a été fortement remanié avec des érosions de berges, des bancs alluviaux remodelés, des chenaux secondaires activés.

UN ÉTIAGE NATUREL CENTENNAL

Durant la période estivale, c'est la sécheresse qui a fait parler d'elle, avec des températures records et des précipitations bien en dessous de la moyenne.

Sur le Salat **l'étiage, qui correspond aux débits les plus bas observés sur un cours d'eau, a débuté le 12 juillet 2022.** Cette date est la plus précoce observée depuis 1990 et la 2^e mesurée sur cent ans après 1952. L'étiage qui s'est prolongé ensuite a été l'un des plus longs avec 128 jours sous le débit moyen mensuel sec de période de retour 5 ans. Il a été le plus intense avec une moyenne sur 10 jours consécutifs de 5,5 m³/s. **C'est le record absolu sur près de 110 ans.**

Débit instantané du Salat à Roquefort-sur-Garonne du 01/01/2022 au 31/12/2022



Minimum observé: le 16/09/2022 05:30 (TU): 2,45 m³/s. Maximum observé: le 10/01/2022 21:45 (TU): 1270 m³/s.



Le Salat en crue le 10 janvier 2022, entre Saint-Girons et Saint-Lizier.

Le programme d'actions de prévention des inondations (PAPI)

UN PROGRAMME PLURIANNUEL DE 33 ACTIONS

Le Programme d'Actions de Prévention des Inondations est le dispositif mis en place en 2020 pour prévenir les risques d'inondation. Piloté par le SSV, le PAPI décline un plan d'actions élaboré de concert avec les collectivités locales, l'État et les autres partenaires (Région, Agence de l'Eau, Conseils Départementaux 09 et 31), visant à réduire les dommages causés par les inondations et à améliorer la gestion des cours d'eau.

Fin 2022, un tiers des actions était achevé. On peut citer le développement de supports de communication, l'étude d'identification des zones prioritaires pour la réduction de la vulnérabilité ou encore les études d'opportunité de classement d'ouvrages hydrauliques. Seules 4 actions ne seront pas réalisées ; les autres sont en cours et détaillées ci-après.

Développement de la culture du risque

L'objectif de cette action est d'améliorer la prévention des risques d'inondation sur le territoire du Syndicat rivières Salat-Volp en rénovant et en installant des repères de crues. Les repères existants ont été examinés en utilisant une base de données gouvernementale¹ (277 répertoriés) et des témoignages de communes ont été collectés pour identifier de nouveaux sites potentiels. Après une analyse approfondie, 44 nouvelles plaques « repères de crues » ont été fournies à 11 communes et 9 repères gravés ont été restaurés.

Parallèlement, le SSV a réalisé puis déployé 9 panneaux d'informations sur les inondations et les bons comportements à adopter. Quatre ont été dressés sur les inondations du Salat (Saint-Girons, Mane, Lacave et Castagnède); Cinq sur des secteurs amont (Aulus-les-Bains, Salau avec 2 panneaux, Augirein, Bonac-Irazein), décrivant les crues torrentielles et indiquant les bons comportements à adopter.

Formation des élus

Pour anticiper et gérer les situations de crise, les communes sont tenues d'élaborer un Plan Communal de Sauvegarde (PCS). Il a pour objectif de définir l'organisation et les moyens à mettre en œuvre pour assurer la sécurité et la protection des personnes, des biens et de l'environnement sur le territoire communal. Le Syndicat rivières Salat-Volp a organisé une série de formations sur les Plans Communaux de Sauvegarde les 17 et 18 octobre 2022. Sur ces deux journées, 54 personnes (élus et personnels des services administratifs et techniques) ont été formées, représentant 33 communes des bassins du Salat et du Volp. Ces formations ont permis de rappeler le cadre réglementaire, de communiquer des informations pour recevoir et traiter l'alerte afin d'organiser au mieux la gestion de crise communale. L'opération de sensibilisation et de formation des élus et des agents est appelée à se poursuivre dans les communes volontaires. Le SSV se tient à disposition des communes pour les aider à élaborer un PCS adapté à leur situation.

Réunion de préparation de l'exercice de gestion de crise pour la commune de Prat-Bonrepaux

L'illustration à Prat-Bonrepaux

Le Syndicat rivières Salat-Volp a organisé le mercredi 19 octobre 2022 un exercice de gestion de crise pour la commune de Prat-Bonrepaux qui s'était portée volontaire. Cet exercice grandeur nature visait à tester l'organisation mise en place dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde (PCS), élaboré pour garantir la sécurité civile locale. La simulation portait sur une inondation avec des hauteurs d'eau jusqu'à 4,20 mètres touchant la plaine de Bonrepaux ainsi que le centre-ville, avec des crues sur les affluents du Salat, le Gélant et la Gouarège.

L'exercice fictif avait pour but de permettre au maire, à ses adjoints et au personnel administratif de tester leur réactivité face à une crise et d'éprouver le PCS afin d'adopter les bons comportements. L'évacuation de maisons inondées et l'accueil de personnes sinistrées ont notamment été simulés.

Une simulation intense, mais pour le maire du village, Emmanuel Cécile, « une mise en pratique très utile pour acquérir du moins répéter les bons réflexes dans des situations d'urgence ». La commune, qui est en train de réactualiser son PCS, pourra en tirer quelques enseignements pour améliorer son organisation communale de gestion de crise.




Sensibilisation des scolaires

Le Syndicat rivières Salat-Volp a élaboré un livret pédagogique de 16 pages « Les secrets du Salat », pour le 3^e cycle, CM1 et CM2. Il est remis aux élèves à l'issue d'une intervention spécifique de l'animatrice du PAPI. Les trois classes de CM1 et CM2 de l'école Henri Maurel, touchée par les inondations de janvier 2022, ont été les premières bénéficiaires de cette démarche. Au-delà d'une exposition à caractère pédagogique animée par le SSV pour une meilleure connaissance des milieux naturels et des risques, l'ensemble des élèves a pu appréhender avec leurs professeurs en classes de sciences, géographie ou même enseignement moral et civique un travail sur les risques naturels et leur prévention. Le SSV entend poursuivre cette opération de sensibilisation sur le risque inondation en 2023 auprès de l'ensemble des écoles du bassin du Salat.

¹ reperesdecruces.developpement-durable.gouv.fr

ZOOM SUR LE DIAGNOSTIC VULNÉRABILITÉ

Le Syndicat rivières Salat-Volp pilote une campagne de diagnostics individuels gratuits pour réduire la vulnérabilité face aux inondations. Il concerne tous types de biens, publics ou privés : logement, bâtiment. À l'issue d'une visite sur site de 1 à 2 heures, les experts évaluent les risques d'une propriété et identifient les éléments à protéger en priorité en cas d'inondation. Ces éléments sont consignés dans un rapport personnalisé qui fournit des solutions adaptées, chiffrées et pouvant bénéficier d'une subvention de l'État allant jusqu'à 80 % pour la réalisation des travaux sur les logements privés. Bien entendu ce diagnostic est confidentiel et ne donne lieu à aucun contrôle administratif ou démarche commerciale. Fin 2022, 44 diagnostics vulnérabilité ont été réalisés. Là aussi, le SSV est l'interlocuteur de chaque propriétaire pour donner toutes informations et conseiller sur la nature des travaux à réaliser.



Embâcle sur le Garbet
à Aulus-les-Bains,
crue du 2 juin 2017

Le programme pluriannuel de gestion (PPG)

DOCUMENT DE PLANIFICATION DU SYNDICAT RIVIÈRES

Le Programme Pluriannuel de Gestion est le plan de référence pour l'entretien des rivières et la gestion des milieux aquatiques du Syndicat rivières. Échelonné sur une longue période, de 2023 à 2027, il est ajusté chaque année selon les priorités établies par l'ensemble des élus en Comité syndical. Ce programme bénéficie d'une Déclaration d'Intérêt Général. Il consigne l'ensemble des missions du Syndicat rivières Salat-Volp pour assurer la gestion équilibrée et durable de l'eau et des milieux aquatiques sur son territoire.

Si, face aux événements dramatiques du début d'année 2022 la prévention des risques, inondations en particulier, est devenue prégnante, cela ne doit occulter en rien les autres missions fondamentales du syndicat. Des missions essentielles pour préserver et entretenir les quelque 600 km de cours d'eau et 2 000 km de chevelu et suivre la qualité de l'eau, favoriser la préservation de la biodiversité, lutter contre les pollutions et les espèces envahissantes. Au cœur de ces missions, l'animation et la coordination de l'ensemble des acteurs de son territoire ainsi que la sensibilisation du grand public à la question de l'eau et la protection de l'environnement.

Trois grands principes au cœur d'une gestion globale et concertée

LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES

Sur le territoire des bassins-versants du Salat et du Volp, des projets, conduits par d'autres structures, se développent et ont de l'influence sur la bonne gestion des milieux aquatiques. Le SSV doit devenir la structure référente et centralisatrice de tous les projets sur la gestion des milieux aquatiques sur les bassins-versants du Salat et du Volp. Il doit rencontrer l'ensemble des acteurs œuvrant sur cette thématique.

L'année 2022, année de tous les excès (voir page 7) met en évidence la nécessité de **s'adapter aux changements climatiques et mettre en place des mesures** pour limiter leurs impacts sur les milieux aquatiques des bassins du Salat et du Volp.

LA GESTION DES ZONES HUMIDES

Le SSV a été lauréat d'un appel à projets lancé en 2020 par l'Entente pour l'Eau et va développer des actions en faveur des zones humides. Depuis 2021, l'opération consiste à **s'assurer de la maîtrise foncière** sur les sites proposés et **mener les études préalables aux travaux**.

Après quelques retards pris dans les accords fonciers, depuis janvier 2023 des études confiées à des bureaux d'études ou des associations naturalistes ont débuté sur les zones humides d'Aulus-les-Bains, Prat-Bonrepoux, Touille et Salies-du-Salat. Les résultats prévus pour la fin de l'année pourraient conduire à des travaux de restauration mais aussi de valorisation pour certaines.

Sur la zone humide de Seignan, une étude en interne de suivi piézométrique a été mise en place pour acquérir de la connaissance sur le fonctionnement hydrologique d'une partie marécageuse paraissant très riches en espèces.

Au-delà de cet appel à projet qui prend fin en 2024, le SSV a bâti une stratégie ambitieuse pour **améliorer la connaissance** des zones humides recensées sur son territoire, en interne mais aussi pour la porter auprès des propriétaires fonciers. Le but est ainsi d'avoir prochainement des candidats pour des **projets de préservation ou de restauration via des plans de gestion**.

1218

zones humides recensées
sur le territoire Salat-Volp

1268 ha

soit 0,7 % du territoire

LES AUTRES ACTIONS

Le SSV souhaite proposer aux agriculteurs volontaires la **mise en place de dispositifs d'abreuvements** qui permettront au bétail de s'abreuver sans un accès direct dans le cours d'eau : descentes aménagées, pompes solaires avec bacs ou encore abreuvoirs gravitaires pourront être proposés selon les différents contextes. Ces opérations sont bien souvent associées à une **mise en défens des berges** par la pose de clôtures et à la **régénération naturelle de la végétation rivulaire**. Elles peuvent aussi être complétées par des **opérations de plantation** et de **mise en exclos temporaires de zones humides** pour mieux gérer leur pâturage.

Prairie humide à Montgauch.



Le SSV a défini les grandes lignes de sa stratégie de **gestion des Espèces Exotiques Envahissantes** et des différentes modalités d'intervention qui en découlent. Cette gestion repose sur une surveillance de terrain, la plus en temps réel possible et en collaboration avec tous les partenaires et usagers sensibilisés à cette problématique. Les observations de terrain alimentent le portail de surveillance des espèces exotiques envahissantes du CBNPMP¹ ou encore une base de données « écrevisses » interne au SSV. Elles peuvent également être le départ de projet d'expériences de gestion comme celle menée sur le massif d'ailantes sur le Salat à Saint-Lizier.

1. see.cbnpmp.fr/login

L'ailante glanduleux,
une espèce exotique envahissante.



AYLANTHUS glandulosa. AYLANTHUS glandulosus.

Outre ces nouvelles actions le SSV continuera à mener ces actions antérieures comme le traitement de la végétation des bancs alluvionnaires, l'ouverture de bras de crue, la gestion de l'espace de mobilité du Salat, la suppression de dépôts polluants...

La gestion de la végétation des berges

La restauration physique et écologique des milieux aquatiques vise à optimiser les caractéristiques actuelles des cours d'eau, les conditions hydrologiques et géomorphologiques, les habitats aquatiques. L'objectif est d'atteindre les conditions adéquates au meilleur fonctionnement possible de cours d'eau, continuité écologique, régulation de l'eau, filtration des pollutions ou encore refuge pour la biodiversité. Le maintien ou le rétablissement de ces conditions doit prendre en compte d'une part, les caractéristiques hydrologiques et géomorphologiques actuelles et d'autre part, les enjeux environnants, notamment la sauvegarde des biens et des personnes.

Essentielle pour un écoulement adapté des cours d'eau et la stabilité de leurs berges à proximité d'enjeux, la **gestion de la végétation des berges** fait partie intégrante de cet équilibre. Elle repose sur une surveillance des milieux aquatiques assise sur des prospections de terrain, le suivi de points problématiques, des diagnostics terrain à l'occasion d'évènements particuliers (comme les crues). Tout ceci a vocation à enrichir les connaissances sur le territoire du SSV et alimenter en actualisant les programmes de travaux et de gestion. La collaboration étroite entre le SSV et les diverses parties prenantes, propriétaires privés, collectivités, agriculteurs est indispensable.

En 2022 le SSV a procédé au suivi de 162 km de cours d'eau en linéaire, près de 341 km à la suite d'une crue. 64 opérations de suivi ponctuel ont été menées.

La réalisation des **travaux de gestion de la végétation des berges et du lit des cours d'eau de la tranche 2021-2022**

VISUALISEZ
LES TRAVAUX RÉALISÉS
PAR ANNÉE

[www.salatvolp.fr/
carte-interactive](http://www.salatvolp.fr/carte-interactive)



(marché passé en 2021) entamée en 2021 a été poursuivie et achevée en 2022 sur un linéaire de **104 km** pour un montant total de **133 405 €**.

Sur la carte interactive du site internet du SSV, le tracé des travaux réalisés par année est représenté avec la possibilité de télécharger une fiche bilan des travaux réalisés.

Toutefois il convient préalablement de rappeler que **l'entretien de la rivière et de ses berges incombe aux propriétaires riverains d'un cours d'eau**.

Chaque riverain (privé, communal ou domanial) est en effet propriétaire jusqu'au milieu du lit de la rivière et est donc tenu de réaliser les travaux d'entretien indispensables. Des efforts sont encore à faire en ce sens et passent

Enlèvement d'un arbre en travers sur le Volp (Sainte-Croix-Volvestre), avant travaux.



ENTRETIEN DES RIVIÈRES : QUI FAIT QUOI ?

probablement par des démarches accrues de sensibilisation, si ce n'est de rappel à la loi. Devant ces défaillances, sans se substituer aux devoirs premiers des propriétaires, le SSV mène un programme pluriannuel d'entretien afin de garantir une gestion globale et cohérente dans le but de conserver ou rétablir une capacité d'écoulement naturelle des cours d'eau. Ce programme pluriannuel fait l'objet d'une Déclaration d'Intérêt Général validée par arrêté inter-préfectoral.

Travaux 2023

Cet automne, le SSV effectuera des travaux d'entretien de la végétation sur l'ensemble du bassin du Volp, du Baup, du Lens et de la Gouarège. Certains affluents du Salat en aval de Saint-Girons comme le Badech, le Marcazeau, le Niart, la Hage, l'Esponne et le Lavin seront également traités. **Le montant estimatif des travaux s'élève à 112 494 €** sur un linéaire de **103 km de cours d'eau**. Plus d'info sur le site internet à la page *Gestion > Entretien*.

Enlèvement d'un arbre en travers sur le Volp (Sainte-Croix-Volvestre), après travaux.



Arbre en travers de l'Arbas (Mane)

L'entretien des rivières a pour objectif de « maintenir le cours d'eau dans son profil d'équilibre, de permettre l'écoulement naturel des eaux et de contribuer à son bon état écologique, ou le cas échéant à son bon potentiel écologique ».

Un devoir du propriétaire (privé, communal ou domanial)

Le propriétaire riverain est « tenu à un entretien régulier du cours d'eau [...] notamment par enlèvement des embâcles, débris et atterrissements, flottants ou non, par élagage ou recépage de la végétation des rives » (article L.215-14 du code de l'environnement)



Enlèvement d'embâcles, débris et arbres en travers



Coupes sélectives en berges sur arbres morts, penchés et dépérissants



Entretien de la végétation, des enjeux (ponts, murs...) et bancs alluvionnaires

Une politique du syndicat

Elle ne se substitue pas aux propriétaires !

Action menée dans le cadre du Plan Pluriannuel de Gestion (PPG) et de la Déclaration d'Intérêt Général (DIG) ou après un événement majeur (crue, tempête) pour garantir une gestion cohérente et durable des cours d'eau.

- Sur les cours d'eau inscrits au PPG ;
- Selon les modalités de la DIG ;
- 561 km de cours d'eau sur les 2 230 km du bassin, entretenus une fois tous les trois ans ;
- Réalisé par des entreprises ou par la brigade de proximité de la communauté de communes Couserans-Pyrénées.

INONDATION
DU 23 JUIN 1875

Informer et sensibiliser

Dans le cadre de ses missions portant sur la prévention des risques d'inondations et la gestion des milieux aquatiques, le Syndicat rivières Salat-Volp a élaboré un certain nombre d'outils de communication et de sensibilisation qui s'adressent à différents publics. L'objectif de ces outils est bien d'acculturer les populations à une **meilleure compréhension des milieux naturels** mais également des risques inhérents dans le but de **développer l'appropriation des bons comportements** à adopter.

Repères de crue sur le lavoir de Lacave



Repères de crue sur le bâtiment de l'office de tourisme de Saint-Girons

Des outils d'information du grand public

- **La pose de repère de crues**: 44 plaques « repères de crues » ont été fournies à 11 communes pour indiquer à chaque personne de manière tangible les risques naturels, particulièrement d'inondations.
- **La restauration de repères gravés**: 9 repères gravés ont été restaurés pour plus de visibilité.
- La réalisation de **panneaux d'informations didactiques** disponibles sur demande pour des expositions itinérantes temporaires sur le territoire.
- **Le Bulletin Salat-Volp**: édité au rythme d'un par an, il rend compte des principales missions et interventions du syndicat dont il relate l'avancement.

La sensibilisation des scolaires

- **Le livret *Les secrets du Salat***: sur les pas de Léon et son fidèle Plouffy les écoliers de 3^e cycle sont invités à découvrir le Salat, son histoire pour l'étudier et le comprendre de façon ludique et pédagogique et développer les « bons réflexes » face aux risques.



Des supports numériques pour une information actualisée

→ **Le site internet** : il propose une information exhaustive sur l'ensemble des missions du Syndicat rivières. Il présente ses équipes et son fonctionnement. Il rend accessible **l'ensemble des publications du syndicat rivières** : rapport d'activité, documents de travail, procès-verbaux.

→ **La carte interactive** accessible depuis le site internet permet de retracer les travaux réalisés chaque année et de télécharger une fiche bilan de chacun d'eux.

→ **L'onglet Inondations** du site internet renvoie en temps réel sur les principaux sites météo et de vigilance météo.

→ **La page Facebook** : elle propose des informations actualisées régulièrement sur la vie du syndicat.

→ **La newsletter** : il suffit de laisser son mail depuis l'onglet spécifique du site internet (*Publications > Newsletter*) pour recevoir cette newsletter au rythme d'une fois tous les trimestres environ.

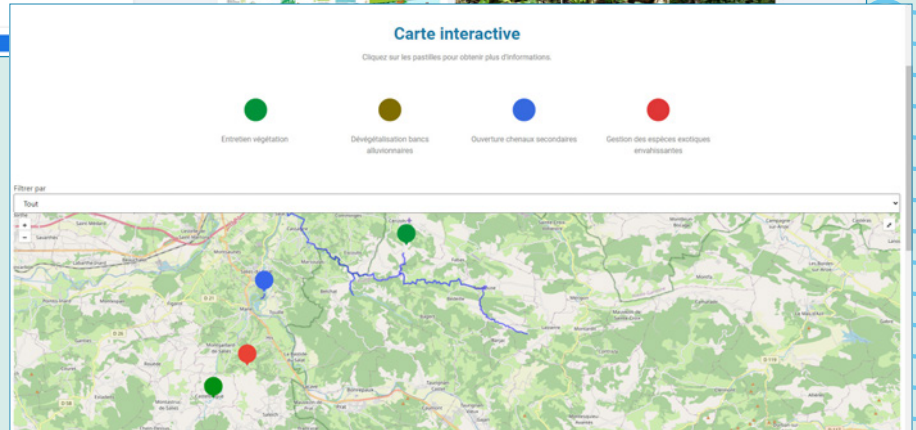
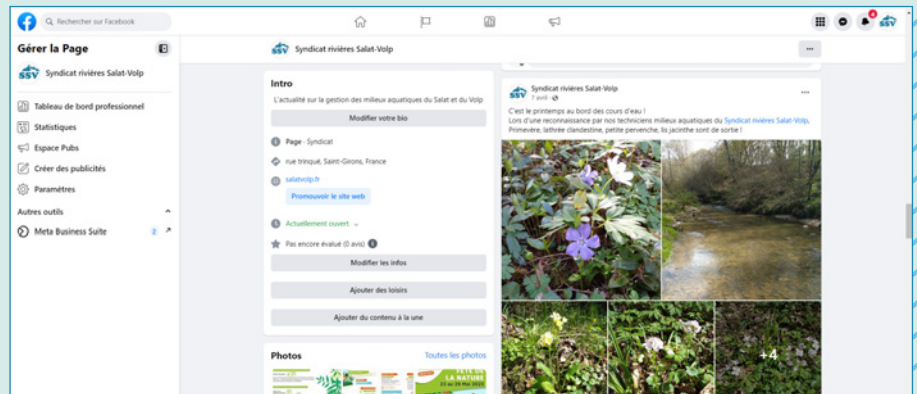


Fig. 44. — Desman des Pyrénées

Des interventions sur le terrain

→ Sollicitations techniques

Structure publique réalisant une mission d'intérêt général, le Syndicat rivières Salat-Volp a été sollicité à 47 reprises sur l'année 2022 par nombre d'acteurs locaux (élus, riverains, partenaires techniques, institutions mais aussi associations...) pour des questions relatives à l'aménagement et

la gestion de milieux aquatiques : problématiques de confortement de berges dégradées, de gestion de la végétation ou encore d'ouvrages et d'hydrologie. Il a apporté toute son expertise dans l'élaboration de notes techniques et explicatives et au besoin à la réalisation de dossiers plus complets transmis aux services de l'État.

→ Mois Natura 2000 sur le Salat 2022.

Animation à Seix le 19 novembre, « À la recherche des indices de présence du Desman des Pyrénées et de la Loutre d'Europe ».

→ Actions en partenariat avec la communauté de communes Cagire Garonne Salat :

- Journée Natura 2000 de **ramassage des déchets** le 4 mars 2023 : environ 70 bénévoles et 45 m³ de déchets enlevés du Salat entre Touille et Salies-du-Salat.

- Participation à la **Fête de la nature** 2022 et 2023 en mai : présentation de la zone humide du Lac de Touille et du projet de restauration mené par le SSV.



Animation lors de la Fête de la Nature 2023.

Une équipe à votre écoute

Le conseil syndical du SSV est composé de 22 délégués :

- 16 délégués sont issus de la communauté de communes Couserans-Pyrénées
- 4 délégués sont issus de la communauté de communes Cagire Garonne Salat
- 1 délégué est issu de la communauté de communes Cœur de Garonne
- 1 déléguée est issue de la communauté de communes du Volvestre

Sous la présidence de
Daniel ARTAUD



Gilles DOMENC
Directeur



Isabelle ESCAICH
Administration
générale,
Finances, RH



France DAUPRAS
Animatrice
du Programme d'Actions
de Prévention
des Inondations (PAPI)



Peggy GUERIN
Technicienne milieux
aquatiques
Réfèrent: zones humides,
plantations, Natura 2000



Jonathan APARICIO
Technicien milieux
aquatiques
Réfèrent: travaux
d'entretien, SIG, espèces
exotiques envahissantes



Sylvain MALFETTES
Technicien Milieux
Aquatiques
Réfèrent: suivi
cours d'eau, travaux
d'entretien



**BULLETIN
D'INFORMATIONS
DU SYNDICAT RIVIÈRES
SALAT-VOLP**

Septembre 2023 – N° 5
ISSN 2970 – 6122

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION
Daniel Artaud

CONCEPTION ET RÉALISATION
Président et vice-présidents
du SSV
Équipe technique du SSV

RÉDACTION
Sylvain Sastre – Alter§Com

CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES
Syndicat Rivières Salat-Volp

**CONCEPTION GRAPHIQUE
ET MISE EN PAGE**
Marion Pannier

ILLUSTRATIONS
Marion Pannier / Gallica-BNF /
Freepik

**SYNDICAT RIVIÈRES
SALAT-VOLP**
Rue Trinqué
09200 Saint-Girons
05 34 14 01 73

Ouvert
du lundi au vendredi
de 8 h à 12 h et de 14 h à 17 h

RETROUVEZ TOUTE NOTRE
ACTUALITÉ SUR

www.salatvolp.fr

